

# Syndicat Intercommunal D'Aménagement Touristique et Rural Du Pays Des Marais

## FEUGERES – MARCHESIEUX – ST MARTIN D'AUBIGNY

Séance du mercredi 26 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six février, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Bruno HAMEL.

Présents : Bruno HAMEL, Joël BEUVE, Edouard DANGUY, Vanessa DAUVERS, Benjamin HUE, Nicolas JEANSON, Roland LEPUISSANT, Angélique SIMON, titulaires ; Emilie LAURENT suppléant de Cyril DEPERIERS, Rose-Marie LELIEVRE suppléante de Jean-Yves MAHAUT, Jérôme SEIGNEURIE suppléant de Sylvain LHOTELLIER.

Absent excusé : Abel YON, Cyril DEPERIERS ;

Absent : Sylvain LHOTELLIER, Jean-Yves MAHAUT.

### Ordre du jour :

Délibération N° 2025-01-03 – Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

M le Président rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L1612-1 modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art.37 (VD).

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recette émis dans les conditions ci-dessus.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 69 262,31 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au comité syndical de faire application de cet article à hauteur maximale de 17 315,58 €, soit 25 % de 69 262,31 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Les Refouds : étude pré-opérationnelle 4 710,00 € (Article 203 opération 28).

**TOTAL = 4 710,00 € (inférieur au plafond autorisé de 17 315,58 €).**

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTÉ** les propositions de M le Président dans les conditions exposées ci-dessus.

Rapprochement des enjeux et des priorités définies lors de la réunion du 28 janvier 2025

### **UN PROJET POUR AFFIRMER L'IDENTITE DES TROIS COMMUNES COMME PÔLE DE VIE**

Le SIATR regroupe en son sein trois communes : Feugères, Marchésieux et Saint-Martin-d'Aubigny. Le SIATR a pour objet la création de plan d'eau et d'aménagements d'accompagnements et tous projets concourant au développement touristique et rural des communes qui le composent.

Le SIATR souhaite développer un projet réunissant deux sites coexistant et communément désignés par les appellations :

- Base de loisirs : étang des Sarcelles (création 1986)
- Carrière des Refouds (ancienne sablière avec arrêt de production en 2011).

Ainsi il gère depuis décembre 1986 la base de loisirs de l'étang des Sarcelles sise sur la commune de Saint-Martin-d'Aubigny (superficie 74 090 m<sup>2</sup>).

A proximité, également sur le territoire de la commune de Saint-Martin-d'Aubigny, La commune de Marchésieux est propriétaire d'un terrain (parcelle ZB 15 d'une superficie de 13,9 ha dont 3 ha de plan d'eau). Ce dernier a été pendant un temps exploité par la SAS Sablière de Millières dites sablière des Refouds. La carrière a cessé son activité en 2011 et a fait l'objet d'une remise en état en 2013. Depuis la carrière des Refouds n'a pas retrouvé de vocation ni commerciale ni de loisir. Aujourd'hui le site est interdit au public, interdit à la baignade. Une partie du site est clos et pâturé par des bovins par convention avec des agriculteurs à titre gratuit (convention prenant fin le 31 décembre 2025).

En 2019, Une réflexion a été initiée par la commune de Marchésieux pour valoriser cet espace. Cette initiative a été reprise depuis par le SIATR. Ainsi, la commune de Marchésieux, en sa séance de conseil du 7 juillet 2021, s'est prononcée favorablement pour la mise à disposition de la parcelle ZB n°15 au SIATR afin que le projet d'aménagement puisse être étudié et mis en œuvre.

Le projet porte sur la valorisation d'un parc rural dédié au sport, au loisir, à la nature et à la santé entre l'actuel étang des Sarcelles et les Refouds en y associant des acteurs de proximité.

Ce projet d'aménagement est élaboré en partenariat avec le CAUE de la Manche. Ces premiers échanges ont permis l'organisation d'un atelier pique-nique le 24 septembre 2022 qui a réuni au pied de l'étang des Refouds : élus, habitants et associations.

Cette expérience a débouché en mai 2024 à un accord cadre attribué et confié au groupement pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre, Novascape.

Le futur parc a vocation à fédérer les habitants et les acteurs du territoire, à l'échelle des trois communes de Marchésieux, Saint-Martin-d'Aubigny et Feugères et plus largement du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, dans un esprit de bonne entente et de cohabitation avec les activités déjà présentes au sein du parc et sur ses pourtours.

Dans ce cadre, le SIATR a souhaité engager tout d'abord une étude pré-opérationnelle avec pour objectifs de :

- Identifier les qualités et les opportunités de ce territoire,

- Entamer un travail de dialogue et d'échanges avec les acteurs du territoire du SIATR,
- Définir une stratégie de projet sur le long terme,
- Définir des orientations programmatiques et spatiales,
- Estimer un budget prévisionnel des actions et mobiliser les potentiels partenaires et co-financeurs.

Le projet porte sur la valorisation d'un parc rural dédié au sport, au loisir, à la nature et à la santé en alliant l'actuel base de loisirs de l'étang des Sarcelles et les Refouds en y associant des acteurs de proximité.

Avec l'étang des Sarcelles, nous avons le poumon, qui nous permet de respirer ! Avec la mare des Refouds, nous allons trouver le cœur qui fera battre notre projet ! Ce projet a l'ambition de réunir les trois communes et, peut, doit, devenir un lieu qui nous rassemble. Grâce à ce poumon et à ce cœur, ce sera un nouvel espace qui prendra corps dans le centre Manche. Un espace accessible à tous. Un centre de vie sociale ouvert.

Certes, le SIATR n'a pas de moyens financiers importants. Mais il a le temps pour lui. « Là où il y a une volonté, il y a un chemin ! ». Le SIATR saura profiter de cette opportunité pour faire sienne cette dynamique et défendre une vision commune.

## **Définition des enjeux et des finalités**

### **8 priorités ont été définies :**

#### **Observation :**

- Le projet est un observatoire de la nature : oiseaux, végétaux...
- Le projet permet d'offrir un espace propice à l'éducation à l'environnement et un espace de reconnexion avec la nature et la biodiversité locale
- Le projet permet de fréquenter, d'observer et découvrir les différentes espaces de biodiversités
- L'aménagement futur du projet se doit de conserver cet espace à l'état sauvage

#### **Travail sur les liaisons :**

- Le projet doit permettre une continuité de balade à pied ou à vélo entre l'étang des sarcelles, la carrière des refouds, les trois communes en prenant en compte la problématique de la traversée de la D900
- Le projet doit permettre de réussir la liaison entre les deux sites (Sarcelles et Refouds) pour qu'il n'en fasse plus qu'un

#### **Un lieu calme et de repos :**

- Le projet dans sa partie des refouds permet de profiter d'un lieu de repos naturel, qui reste à l'état sauvage (plus calme que le parcours autour de l'étang des Sarcelles)
- Le projet se décline en un espace original qui permet de respirer, de bouger librement et gratuitement

#### **Nouveaux itinéraires et mobilité douce :**

- Le projet permet d'agrandir la boucle des sarcelles en favorisant les activités douces, calmes, apaisantes et accessibles à tous (personne à mobilité réduite)
- Le projet favorise la mobilité douce, active et est relié au « Plan mobilité »

#### **La pratique sportive douce :**

- Le projet est adapté aux habitants des trois communes, aux touristes, aux amateurs de la nature, et en général aux promeneurs souhaitant pratiquer la marche, le vélo et la détente
- Le projet prévoit un ou des parcours sportifs praticables seul ou à plusieurs

#### **Un lieu de rencontre :**

- Le projet présente un lieu unique qui génère et crée de la vie sociale
- Le projet propose un lieu de rassemblement pour des événements en Centre-Manche

## Pour les habitants et les touristes :

- Le projet permet de travailler avec les associations locales
- Le projet s'adresse à tous les habitants, quel que soit leur âge et leur statut social
- Le projet permet de travailler en bonne intelligence avec les agriculteurs
- Le projet propose une approche pédagogique et éducative pour les enfants de tout âge du primaire au lycée

## Condition de réussite :

- En ce qui concerne la chasse et la pêche, le sujet est délicat et demande à être approfondi (sans doute avec les associations concernées)
- Si l'accès au refouls est en accès libre, comment éviter les squats ?

## Priorisation des actions proposées dans l'étude pré-opérationnel



Actions retenues prioritaires, à envisager rapidement

| Espace concerné         | Les actions  | Les couts estimés   |
|-------------------------|--|---|
| L'étang des sarcelles   | Boisement persistant pour intégrer la zone technique<br>Chemin des aventuriers   | Signalétique 35 000 €<br>Chemin des aventuriers 43 750 €<br>Plantations 20 000 €  |
| Les liaisons            | Entrée et carrefour structuré à partir du chemin intérieur et aménagement insolite, double alignement d'arbres sur une allée de 725m   | Signalétique 79 500 €<br>Mobilier 51 000 €<br>Réfection du chemin principal 150 000 €<br>Arbres et plantation : haie 35 000 € (cocm)<br>Alignement arbres 16 000 €            |
| La carrière des Refouls | Entrée et carrefour structuré à partir du chemin intérieur<br>Favoriser la prairie et les hautes tiges<br>Ponton et reprofilage des berges<br>Saulaie et bétulaie<br>Micro architecture relais et restauration de la mare<br>Entrée accueillante et apaisée route site<br>Zone de quiétude, biodiversité | Génie écologique 67 500 €<br>Terrassement 20 000 €<br>Ouvrage bois 192 000 €<br>Mobilier 22 500 €<br>Signalétique 5 000 €<br>Plantation de bois 170 000 € (cocm en chantiers) |



Actions retenues à moyen terme

| Espace concerné         | Les actions  | Les couts estimés   |
|-------------------------|--|---|
| L'étang des sarcelles   | Entrée avec une voie apaisée + sentier piéton depuis WH<br>Ouverture du chemin creux pour permettre la grande marche<br>Terrasse et mobilier à l'arrière du plan<br>Mare à valoriser et fenêtre sur champs | Mobilier 165 000 €<br>Chemin creux 30 062€<br>Plantations 107 725 € (travaux pare entreprise) |
| Les liaisons            | Entrée depuis la route et carrefour structuré<br>Accès voie apaisée route communale  | Voie rurale apaisée et partagée 28 000 € (cocm)   |
| La carrière des Refouls | Parcours vélo tout terrain dans le boisement<br>Glacis en pelouse  | Parcours cydo cross 47 000 €<br>Génie écologique 60 000 €                                     |



Actions pas considérées comme urgentes.

| Espace concerné         | Les actions   | Les couts estimés HT  |
|-------------------------|---|---|
| L'étang des sarcelles   | Déplacer et faire des Parkings boisés +halle<br>Refaire une nouvelle entrée par ces parkings<br>Relocaliser les jeux (toboggan)<br>Voie pompier enherbée suppression des massifs en boule<br>Reméandrage du cours d'eau | Parking 204 000 €<br>Réseaux 25 000 €<br>Halle pédestre 180 000 €<br>Passerelle bois 92 500 €<br>Sentier divers<br>Voirie et cheminement 128 780 €<br>Génie écologique 99 750 € |
| Les liaisons            | Double alignement d'arbres sur une allée de 1 km<br>Entrée du site coté vestiaire du foot   | Entrée du site coté vestiaire du foot 166 200 €<br>Réfection du chemin secondaire 195 000 €<br>Plantations 82500 €  |
| La carrière des Refouls | Reprofilage et reméandrage du fossé+mare+prairie de roseaux   | Terrassement 10 000 €   |

Organisation de la présentation aux trois conseils municipaux

Ce point n'ayant pas été abordé, il sera reporté lors d'une prochaine réunion.

| <b>NOM - PRENOM</b> | <b>SIGNATURE</b> |
|---------------------|------------------|
| HAMEL Bruno         |                  |
| SIMON Angélique     |                  |